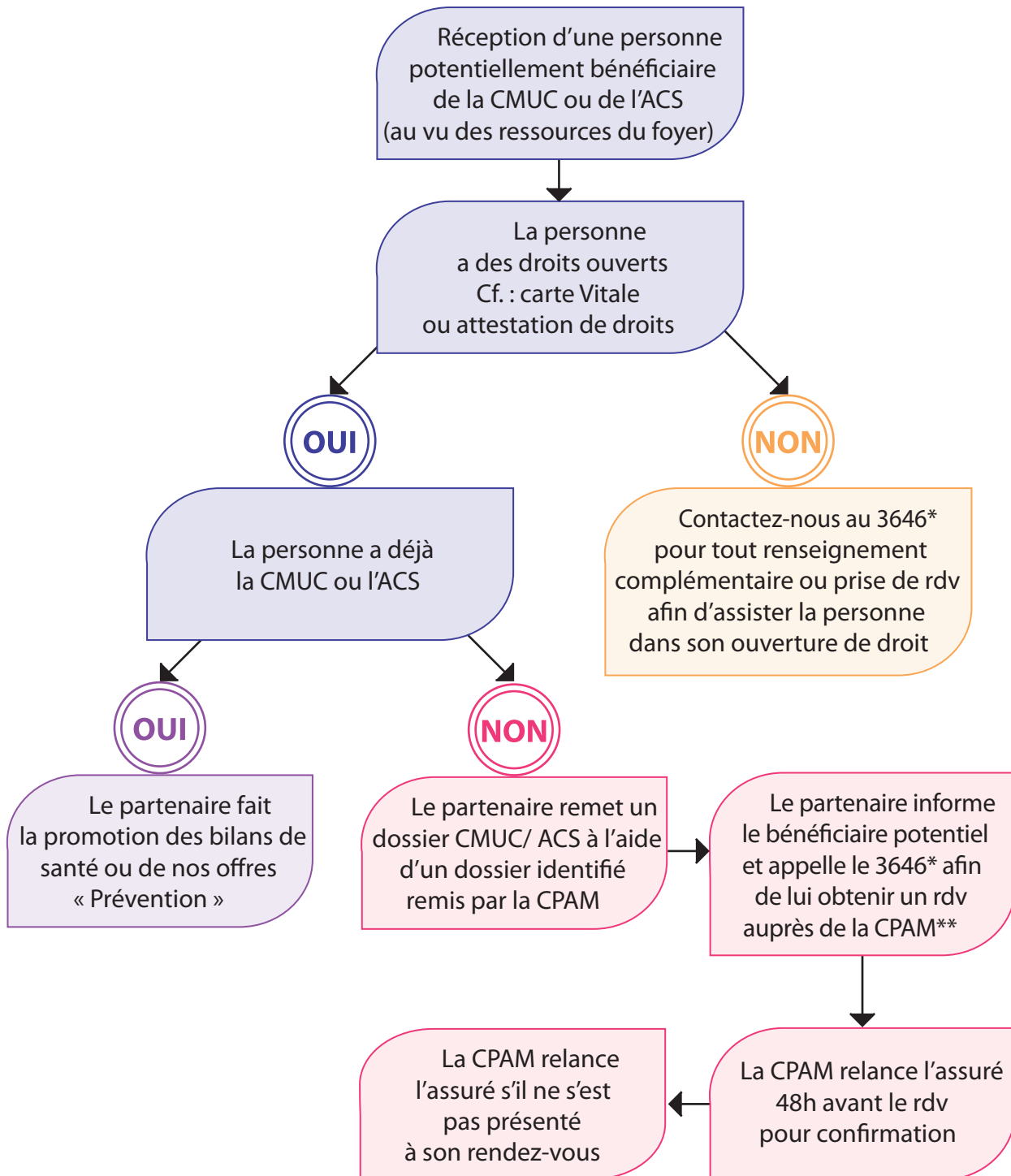


COMMENT ORIENTER VOS PUBLICS VERS LA CMUC ET L'ACS ?



* Prix d'un appel local depuis un poste fixe.

** Le service d'accueil sur rendez-vous sera opérationnel à une date qui vous sera communiquée par la suite.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE AUX DOSSIERS CMUC / ACS

Un dossier de demande de CMUC / ACS complet doit comporter les éléments suivants :

- Formulaire de demande de Couverture Maladie Universelle Complémentaire et d'Aide pour une Complémentaire Santé (référence **S 3711**).
- Formulaire(s) de choix de l'organisme(s) chargé de la protection complémentaire en matière de santé (référence **S 3712** et éventuellement le **S 3713**). Sans ce formulaire, les droits à la CMUC ne pourront pas être étudiés.

L'assuré doit aussi présenter l'original ou fournir une photocopie lisible des documents suivants :



Concernant la situation administrative

Pour l'assuré, son conjoint, concubin ou pacsé ou tout bénéficiaire majeur :

- Attestation de carte Vitale.
- Personne de nationalité française : carte d'identité ou passeport.

- Ressortissant de l'EEE : pièce d'identité.
- Ressortissant d'un État tiers (hors EEE) : titre de séjour ou récépissé de demande de titre et passeport avec les tampons d'arrivée et de départ du territoire.

Concernant la résidence

- **Primo demandeurs** : tout justificatif établissant une résidence continue en France de plus de 3 mois (bail de location au nom du demandeur, quittances de loyer, factures EDF...).
- **Renouvellement** : tout justificatif établissant une résidence permanente ou un séjour d'une durée de plus de 6 mois au cours des 12 mois précédents.

- Locataire et ne perçoit pas d'APL : une quittance de loyer.
- Propriétaire de son logement : l'avis de taxe foncière.
- Hébergé à titre gratuit : une attestation sur l'honneur établie par la personne qui vous héberge (l'identité de l'hébergeur doit être indiquée) et une quittance de loyer.

Concernant les ressources perçues sur les 12 derniers mois

Pour chaque membre du foyer :

- Bulletins de salaire français ou étrangers.
- Titres de paiement de vos allocations chômage.
- Avis relatif aux sommes à déclarer aux services fiscaux concernant vos pensions de retraite Régime Général/RSI/MSA (indiquant le montant mensuel perçu), ou tout document indiquant le montant mensuel de chaque pension.
- Avis relatif aux sommes à déclarer aux services fiscaux concernant vos pensions de retraites principales et complémentaires ou tout document indiquant le montant trimestriel de chaque pension.
- Notification d'attribution des bourses de l'enseignement supérieur.
- Pension alimentaire perçue faisant suite à une décision judiciaire ou non: tout document indiquant le montant mensuel de la pension (extrait de jugement, attestation de banque...).
- Pension alimentaire versée faisant suite à une décision judiciaire ou non : tout document indiquant le montant

mensuel de la pension (extrait de jugement, attestation de banque...).

- Attestations bancaires indiquant le montant des capitaux placés (plans épargne, revenus de valeurs mobilières, assurance vie...).
- Avis d'imposition portant sur les revenus de l'année précédente ou déclaration de ressources pré-remplie par les impôts déposée auprès des services fiscaux ou avis d'imposition étranger si ressources déclarées à l'étranger.
- Attestation des prestations familiales versées par tout organisme autre que la CAF.
- Justificatif de versement de pensions invalidité, de rentes accidents du travail ou d'indemnités journalières.